

Division

Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :

Jean-Claude MASINI

Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec

13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 10 juin 2025

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation
nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier
degré - Rentrée scolaire 2025.**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure complémentaire de candidature au mouvement
PAP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2025.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement adresser leur
candidature (lettre de motivation, CV, titre ou diplôme le cas échéant) au responsable identifié sur la fiche de poste
pour **le mercredi 18 juin 2025**, délai de rigueur.

1/ Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées sont annexées à la présente note de service. La sélection des candidats est assurée par
une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats.

2/ Procédure d'affectation

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2025.

Par nature, les postes à profil ne sont pas publiés au mouvement.

Il est rappelé qu'en cas de recrutement sur l'un des postes à profil proposés à l'occasion de cette campagne, la
nomination est réputée prioritaire sur toutes autres affectations précédemment notifiées.

3/ Calendrier et communication

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les
titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (précisés sur la fiche de poste correspondante).

Les candidats dont les profils sont recevables seront convoqués à un entretien par le président de la commission ad
hoc. Les entretiens auront lieu avant la fin du mois de juin 2025.

Les résultats seront communiqués par mail par la division des personnels enseignants. Si l'enseignant est retenu au
même rang sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer le poste choisi. Le choix est définitif.

Les enseignants sélectionnés sur un poste au mouvement PAP seront destinataires d'une notification d'affectation
sous réserve de la détention des titres ou diplômes requis.



Jean-Yves BESSOL